

ENGAGEMENT DES SOUS-TRAITANTS

L'entreprise s'engage, par l'intermédiaire de son représentant officiel sur le chantier, à respecter et à faire respecter sa planification sécuritaire ainsi que les exigences du programme de prévention du maître d'œuvre et à collaborer avec ce dernier dans la mise en application de toute mesure pouvant aider à éliminer les dangers d'accidents et de maladies professionnelles au chantier.

De plus, tous nos équipements, incluant la machinerie présente au chantier, seront conformes aux normes et auront subi une inspection avant leur arrivée ou livraison au chantier.

NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES :

(EN LETTRES MOULÉES)

(SIGNATURE)

POUR :

(NOM DE L'ENTREPRISE)

DATE :
